

**M. LE MAIRE** : Bonjour à tous et à toutes. Je déclare la séance ouverte.

M. MILLET, Directeur Général des Services va procéder à l'appel.

M. MILLET procède à l'appel des présents.

**M. LE MAIRE** : Le quorum étant atteint, je vous propose en l'absence de Monsieur Laurent CUNEO, de désigner Mademoiselle Isabelle DURAND, comme secrétaire de séance.

**M. NOYER** : M. le Maire, peut-on connaître le nombre d'élus présents physiquement, sans compter les procurations ?

**M. LE MAIRE** : On va vous le dire. 37 sur 45.

Je mets aux voix pour désigner Isabelle DURAND comme secrétaire de séance : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)**

Mesdames et Messieurs, la séance d'aujourd'hui a pour objet, en fait, d'étudier ensemble deux questions : la première, c'est le non maintien de M. Elie DI RUSSO dans ses fonctions. Le deuxième point, c'est l'élection d'un 13<sup>ème</sup> adjoint.

En ce qui concerne le premier point, je voudrais simplement vous rappeler que cette réunion du Conseil Municipal, n'est pas du tout une séance où l'on va faire un procès public, on n'est pas du tout à une corrida, il n'y aura pas de mise à mort, c'est une simple régularisation administrative, qui est, je voudrais le rappeler, demandée par la loi et consécutive au retrait de délégations.

Retrait, donc je voudrais rappeler que cela fait partie des prérogatives du Maire.

La situation d'aujourd'hui, vous en conviendrez n'est pas des plus agréables et entre nous, je m'en serais volontiers passé.

Mais je voudrais simplement vous rappeler qu'une équipe municipale, c'est un peu comme une équipe sportive. Dans une équipe municipale, la majorité doit jouer collectif et quand on joue « perso », souvent on joue contre son équipe et donc, je dirais, que l'on a tendance à s'en exclure de fait.

Ces dix derniers jours, mon équipe et moi-même, nous avons subi des pressions diverses et variées par le biais de courriers, de mails, de lettres ouvertes, de blogs, par les médias aussi.

Je pense aujourd'hui, que le temps des débats est largement écoulé.

Je voudrais rappeler aussi que l'exclusion d'un adjoint reste le problème uniquement du groupe de la majorité. Je pense bien sincèrement que l'opposition s'en serve à des fins partisanses, ne me paraît pas tolérable.

Avant de soumettre cette délibération aux voix, je voudrais vous faire part d'une réflexion personnelle que j'ai eue et je pense que pour qu'il y ait plus de sérénité aujourd'hui et que chacun se décide personnellement, je proposerai à titre personnel un vote à bulletins secrets.

Je lis la délibération :

Par délibération du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2008, le Conseil Municipal avait élu Monsieur Elie DI RUSSO au poste de deuxième adjoint du Maire.

Par arrêté en date du 25 Mars 2008, j'avais donné diverses délégations à M. Elie DI RUSSO.

Par arrêté en date du 19 Janvier 2012, j'ai retiré ces délégations à M. Elie DI RUSSO.

Conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

Considérant qu'il n'est pas de bonne administration de maintenir dans ses fonctions un Adjoint qui n'assure plus de délégations, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas maintenir Monsieur Elie DI RUSSO dans ses fonctions de deuxième Adjoint.

**M. NOYER** : Vous avez proposé, Monsieur le Maire, un vote à bulletins secrets, je vous propose un autre mode de vote, un scrutin public.

**M. LE MAIRE** : C'est tout à fait normal que l'opposition demande l'inverse de ce que j'ai demandé. Alors, je vous proposerai que l'on vote, c'est tout, on décidera.

**M. NOYER** : Monsieur le Maire, laissez-moi terminer et donc je propose que soit voté au lieu du bulletin secret, un vote au scrutin public et par appel nominatif, ce qui requiert au préalable, l'assentiment d'après le règlement, d'un quart des élus présents.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas compris !

**M. NOYER** : Pour que le vote public soit fait, il suffit d'un quart des membres présents physiquement, c'est la règle, ce qui permettrait, cela aurait pour mérite que chacun des membres de la majorité municipale se prononce sans équivoque.

**M. LE MAIRE** : C'est marrant, parce que l'autre fois, vous aviez tenu le raisonnement inverse mais vous savez on est ouvert. Je ne suis pas du tout gêné mais attendez, on va voir.

**M. GIRAN** : Monsieur le Maire, je crois que vous avez tout à fait raison de proposer un vote à bulletins secrets, simplement c'est la loi donc j'avais indiqué pour ma part, que je considérais qu'elle n'avait pas été correctement appliquée pour la destitution de M. CARRASSAN, vous proposez aujourd'hui que le vote ait lieu à bulletins secrets, je m'en réjouis, c'est la loi comme l'a confirmé le Ministère de l'Intérieur, donc je ne vois pas comment l'on pourrait déroger à la loi.

**M. LE MAIRE** : Ceci étant dit M. le Député, je pense que si la proposition qui a été faite à l'époque où l'on a voté pour Monsieur CARRASSAN, n'avait pas été légale, Monsieur le Préfet aurait déféré la délibération, ce qui n'a pas été le cas. On ne va pas polémiquer là-dessus.

On va laisser intervenir tout le monde et ensuite nous voterons pour savoir quel est le moyen d'expression que choisit notre noble assemblée.

**M. DI RUSSO** : Oui, Monsieur le Maire. François CARRASSAN puis Renée TORNATO ont rendu leurs délégations. Dans mon cas, c'est M. le Maire qui retire mes délégations. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait en prenant ses responsabilités ? Pourquoi donc allègue-t-il qu'il s'appuie sur une demande des élus de la majorité municipale, alors que l'initiative du retrait des délégations émane du Maire et de son Cabinet ?

N'a-t-il pas réalisé que cette idée saugrenue, tout le groupe serait dévalorisé.

Je vous rappelle la position de Jacques POLITI concernant les législatives. Article : « je ne suis pas candidat. Nous nous déterminerons tous ensemble ».

Nous apprenons début Janvier, qu'il soutenait seul la candidature du Maire de la Londe. Je n'ai rien contre M. DE CANSON, mais pourquoi n'y a-t-il pas eu discussion à notre niveau comme promis ? En quoi alors, notre démarche était-elle différente de celle du Maire, qui lui s'est engagé publiquement pour un candidat, à la candidature, alors que nous ne demandions qu'une réflexion.

Pourquoi tant stigmatiser notre position ? Je rappelle une nouvelle fois que le commentaire était du journal et que pour ma part, la liberté de la presse est un des fondements de la démocratie et de la république et dans mon étique, je n'avais donc pas à l'attaquer.

Est-ce que notre intervention, le court communiqué, est une entrave à la bonne gestion de la ville ? Pour le groupe en question, il n'était nullement question d'entrer en guerre ou dans l'opposition avec qui que ce soit, il ne visait personne. Il était d'ailleurs de sensibilité différente.

Ma position, je l'avais expliquée deux fois, le Lundi et le Mardi, alors pourquoi cette « soirée tribunal » du Mercredi où je ne pouvais pas être présent et que dire de cette fameuse conférence de presse orchestrée avec une lettre ouverte, que j'ai d'ailleurs demandée et que je n'ai pas eu.

Et enfin aujourd'hui, une séance extraordinaire, du Conseil Municipal pour parachever votre œuvre, si l'on peut dire.

J'ai du mal à comprendre, ce qui est important pour vous, de prouver mon crime de lèse Majesté, d'abimer ma personne.

N'y a-t-il pas des préoccupations plus importantes à HYERES. Trouvez-vous que vous rendez un grand service à l'équipe et à la Ville, en voulant m'éliminer ?

Pour ma part, j'ai toujours eu la volonté de servir notre commune, les Hyéroises et les Hyérois et de le faire autant qu'il était possible, ensemble.

A ce sujet, trouvez-vous normal que des adjoints apprennent des décisions importantes concernant leurs délégations, sans qu'il y ait concertation avec eux ? Un seul exemple au passage : le comité vacances loisirs qui passe du service éducation au CCAS, une grave erreur d'ailleurs.

Trouvez-vous normal de faire allégeance au Maire en signant un texte avec des propos à caractère diffamatoire ?

Je cite ceux qui veulent être califes à la place du calife, je n'ai jamais été jaloux.

Ceux qui veulent monter dans l'échiquier des partis politiques, ma seule ambition, je l'ai dit et je le répète, ce sont HYERES, les Hyéroises et les Hyérois.

Ceux qui ne sont là que par intérêt financier. Je n'ai fait embaucher personne de ma famille.

J'ai ma retraite de proviseur hors classe, merci.

Ceux qui ont oublié qu'un élu est là pour servir. Rassurez-vous les innombrables marques de sympathie et de soutien des Hyéroises et des Hyérois, qui ont appris avec stupéfaction, colère et tristesse, mon procès témoigne de mon engagement à leurs côtés.

Et enfin, ceux qui oublient d'où ils viennent et qui ils sont. Rassurez-vous, j'y pense chaque jour. Je sais d'où je viens, ce que je suis et à qui je le dois. D'où je viens et j'en suis fier, de mes parents ouvriers agricoles.

Ce que je suis, c'est-à-dire, un citoyen au service des autres, comme en tant que proviseur, je l'ai été au service des jeunes.

A mes maîtres, instituteur à l'école de la Bayorre, professeur du cours complémentaire CEG d'Anatole France et de leur intervention lors du décès de mon père, j'avais dix sept ans, pour être boursier et ne pas interrompre mes études, à l'école normale et à l'université.

Je ne rendrai d'ailleurs jamais à la République tout ce qu'elle m'a donné.

Merci à Jean Jacques PERRON avec qui j'ai été élu, parti trop tôt et qui m'a initié en politique et qui pratiquait, lui, la tolérance.

Une pensée aussi pour Léopold RITONDALE que j'ai connu en tant que Secrétaire Général, puis Maire et avec qui j'ai toujours eu des relations de considération et de respect, bien que nous ne pensions pas toujours pareil. C'est lui qui m'a demandé de faire partie de cette liste et je pense avoir joué dans la campagne un rôle appréciable.

Trouvez-vous normal, que certains d'entre vous s'excusent oralement à moi ou à d'autres, en disant : « ce n'est pas ce que j'ai signé, ce n'est pas ce que j'ai voulu », c'était, paraît-il, « tu signes ou tu dégages » et bien loin de penser que l'on ait pu signer un tel texte pour des raisons alimentaires.

Trouvez-vous normal de participer aujourd'hui à un tribunal d'exception, quoi qu'on en dise, convoqué dans l'urgence, pour m'éliminer, vous ériger en juges et de donner carte blanche au maire procureur ?

Quelle est ma faute, ma très grande faute ? L'insoumission, l'insubordination mais la solidarité Monsieur le Maire, n'est ni soumission, ni subordination.

Monsieur le Maire, vous éliminez, vous excluez. Mon élimination, celle d'un élu qui a choisi de se donner à la ville, peut être trop à votre goût, marque forcément les esprits mais à mon niveau personnel, ce n'est pas dramatique. Je continuerai de toute façon à être à l'écoute des Hyéroises et des Hyérois, d'exercer ma mission avec foi et détermination, en étant maintenant totalement libre de paroles.

Mais j'ai une pensée pour de nombreux employés, qui eux aussi ont subi et subissent de tels procédés, quel respect, quel humanisme ! Il ne fait pas bon actuellement de déplaire au pouvoir municipal à HYERES. Attention, mesdames et messieurs les colistiers de Monsieur POLITI, je deviens « persona non grata », à ne plus fréquenter. Je savais que le pouvoir dérègle, mais à ce point là, je ne pouvais l'imaginer.

Avant de vous laisser, face à votre conscience, je tiens à remercier du fond du cœur, les Hyéroises et les Hyérois, de leurs innombrables marques de sympathie et de soutien, provenant de tous les milieux sociaux, professionnels et politiques, j'en ai eu souvent les larmes aux yeux et leur encouragement souvent très imagé, était très émouvant.

Vive la démocratie, vive HYERES et que vive la démocratie à HYERES.

### **Applaudissements dans le public**

Intervention non enregistrée d'une personne dans le public.

**M. CARRASSAN** : Si le vote est à bulletins secrets comme vous l'annoncez, nous voterons, Renée TORNATO et moi-même, contre la destitution d'Elie DI RUSSO, en voulant signifier par là que nous votons contre le système qui destitue Elie DI RUSSO.

A quoi aurons-nous donc assisté ! A un procès sommaire, à une condamnation sommaire, pour en arriver aujourd'hui, à une exécution sommaire et tout cela pourquoi ? Parce qu'Elie DI RUSSO aura toujours préféré et préférera toujours la réflexion et la concertation à la soumission.

Autrement dit Elie DI RUSSO a été reconnu coupable, de n'être pas courtisan. Je veux saluer ici mes collègues : Frédérique GALLOU, Laurent CUNEO et Michel DALMAS, qui au nom d'un principe simple, le principe du débat démocratique et républicain, ont refusé de s'associer à cette opération.

Mesdames et Messieurs les élus, vous allez pouvoir destituer Elie DI RUSSO parce que vous avez encore une majorité arithmétique mais on se demande à quel principe elle obéit aujourd'hui ? Je rappellerai simplement une pensée d'Alexis de TOCQUEVILLE, le grand philosophe de la démocratie : « aucune majorité elle-même dit-il n'est toute puissante, au dessus d'elle, dans le monde moral, se trouve l'humanité, la justice et la raison ».

Alors demandez-vous mesdames et messieurs, ce qu'il y a d'humanité, de justice et de raison, dans le geste de destitution que vous allez produire et vous verrez qu'il n'y a rien de tout cela, ni humanité, ni justice et ni raison. Donc le geste de cette destitution fera tache sur la Ville d'HYERES et on s'en souviendra longtemps.

**M. LE MAIRE** : Merci.

**M. ROUX** : Je voudrais répondre au nom de mon groupe, pour dire que nous ne sommes pas là pour défendre M. DI RUSSO car il l'a très bien fait lui-même. Je crois que c'est un homme qui a toujours été en harmonie avec ses actes et ses idées.

Nous trouvons le procédé désobligeant, désobligeant de nous avoir convoqués pour cette séance du Conseil Municipal extraordinaire, surtout pour traiter d'une affaire extra municipale, à mon sens, et surtout désobligeant pour ce collègue qui se trouve sur la sellette. Nous trouvons ce procédé « minable ». Minable, d'avoir fait, sous pression, signer certains élus une lettre, ce sont des procédés d'un autre temps qui ne renforceront pas la démocratie locale et entraîneront certainement une perte de confiance pour l'ensemble des élus et des électeurs.

Voilà ce que nous voulons dire Monsieur le Maire et s'il y a un vote à bulletins secrets, nous voterons en notre âme et conscience.

**M. GIRAN** : Je ne peux que partager le malaise que chacun connaît parce que vous savez que nous sommes rarement habitués à des séances extraordinaires de ce type. C'est vrai qu'un Maire a le pouvoir de retirer des délégations, je ne jugerai donc pas la dimension administrative de votre geste.

J'ai eu l'occasion, au-delà « des rives », de travailler avec M. DI RUSSO, sur le problème de l'agriculture. Je crois que c'est un adjoint efficace, exemplaire, présent. J'ai été heureux, pour ma part, en tant que parlementaire de pouvoir faire avancer un certain nombre de dossiers avec lui. Je dois dire d'ailleurs que lors de la dernière assemblée générale de la SICA et Mme GOLE était présente, j'ai beaucoup apprécié que le Président de la SICA rende hommage au travail que M. DI RUSSO avait effectué.

Quand, me semble t'il, la perte d'un adjoint de cette qualité, au-delà des différences qui peuvent être entretenues, nuit à l'intérêt général et de mon point de vue, nuit à l'agriculture, pour ma part je le dis très simplement, je voterai « non » contre cette destitution.

**M. NOYER** : M. le Maire, le Conseil Municipal est convoqué aujourd'hui pour un seul et unique motif, celui de régler des problèmes internes.....

**M. LE MAIRE** : C'est ce que j'ai dit tout à l'heure mais c'est la loi.

**M. NOYER** : Je m'adresserai donc aux élus de la majorité municipale. En 2008, vous avez fait le choix, tous ensemble, de figurer sur une même liste « apolitique » regroupant diverses sensibilités, vous vous êtes même très souvent glorifiés comme étant l'exception sur le territoire national, pour une ville de cette importance, vous « opinez du bonnet ».

Les Hyérois, vous ayant placé en tête, il vous appartient donc jusqu'en 2014 de mener à bien cette mission et éventuellement de surmonter vos difficultés internes.

Depuis lors quatre années se sont écoulées. Là, je m'adresse aux élus de la majorité, je ne vous ferai pas l'injure ici en ce moment, de contester votre mandat, votre mi-mandat. Il est au moins un point sur lequel vous avez échoué, c'est celui de votre cohésion. Je sais, vous avez toujours voté unanimement, les différents budgets, le P.L.U., c'est-à-dire, ce qui fait la colonne vertébrale d'une gestion municipale, y compris même récemment la modification de notre règlement intérieur qui réduit les possibilités d'expression des groupes d'opposition dans le journal municipal, du reste vous persistez et vous signez. Vous avez échoué, parce que votre majorité, après s'être enrichie lors du mercato, d'adepte de l'école « bessonnaire »....

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas bien ce que vous dites.

**M. NOYER** :...s'est ensuite déchirée dans les dissensions internes qui sont apparues au grand jour.

Le type même de liste que vous avez voulu constituer, ne porte t'elle pas en germe les problèmes que vous rencontrez ? Ni la Ville, ni les Hyérois ne doivent pâtir de cette situation. Je vous fais une proposition, je vous l'ai déjà faite, pour permettre la clarté, la transparence afin que celles-ci soient au rendez-vous, je propose que cette délibération soit votée au scrutin public parce que cela va avoir le mérite, que chacune et chacun des membres de la majorité municipale, se prononce sans équivoque. Les Hyérois sauront alors qui apporte son soutien à M. le Maire. Merci.

**M. LE MAIRE** : Alors qui est pour le vote à bulletins secrets ?

Le vote s'effectue à mains levées.

Donc nous voterons à bulletins secrets. C'est le premier point.

Si j'avais encore un brin de naïveté, je vous dirais que j'ai été étonné des propos tenus par certains d'entre vous ce matin. Je ne parlerai pas de signatures, de documents sur papier blanc, je ne ferai aucun commentaire sur ces propos que je traiterai pour le moins, de peu bienveillants. Par contre, à écouter vos propos, on peut se poser la question de « qui est l'accusé », de « qui est le procureur », c'est quand même tout de même assez paradoxal. Je trouve et Monsieur l'a un peu dit tout à l'heure, que tous ces propos tenus par tous, ont été irrespectueux pour les Hyéroises et les Hyérois, à commencer par vos propres électeurs. Je crois que le rôle d'un élu local, qu'il soit dans la majorité ou qu'il soit dans l'opposition, eh bien c'est avant tout de travailler pour sa ville. Alors je pense que c'est sûr, lorsque l'on a rien à dire, quand on n'a rien à faire, le plus simple c'est de s'immiscer dans la vie des autres et je pense que c'est aussi beaucoup plus vendeur. Je voudrais simplement vous dire quant à moi, je trouve que ce spectacle offert aux Hyéroises et aux Hyérois, ne nous fait pas honneur.

Ce matin, je ne souhaite qu'une seule chose, c'est que tout ceci s'apaise. Que nous puissions continuer à nous concentrer sur une seule chose, l'avancée de nos dossiers. Je pense que c'est sur cela que les Hyéroises et les Hyérois, nous jugeront en 2014, c'est eux qui nous donneront le quitus, c'est eux qui décideront, ne faites pas de supputation pour l'instant, c'est eux qui décideront en 2014 à qui ils confieront les clés de la mairie.

Alors je conclurai simplement en vous invitant à méditer sur une citation de Victor Hugo : « la guerre, mesdames et messieurs, et je pense que vous la pratiquez, c'est la guerre des hommes, par contre la paix, c'est celle que je vous invite à pratiquer, c'est la guerre des idées ». Oui, mesdames et messieurs, je pense qu'aujourd'hui, remettons-nous au travail et pensons à faire la paix pour confronter nos idées et c'est là-dessus que les Hyéroises et les Hyérois, nous jugeront. Merci.

Je vais donc demander que l'on distribue les bulletins de vote et ensuite que l'on procède au vote.

Il faut désigner deux scrutateurs, le doyen de l'assemblée, Docteur NOYER.



**M. NOYER** : M. le Maire, je vous remercie de « l'honneur » que vous me faites mais si je m'exprime normalement, je répondrai négativement à votre proposition, je ne serai pas votre bras....

**M. LE MAIRE** : Ce n'est un bras, c'est le scrutateur, c'est d'abord un problème de témoin.

**M. NOYER** : Je propose que le plus jeune le fasse.

**M. LE MAIRE** : Il en faut deux, je vais demander à M. BORIES et Mme LAGROT, vous voulez ou vous ne voulez pas ? Vous ne voulez pas !

Mme GOLE, tu n'acceptes pas cela sous la contrainte ?

**Mme GOLE** : Non, certainement pas.

**M. LE MAIRE** : Alors Mme GOLE et M. BORIES assumeront le rôle de scrutateurs. Merci.

**M. NOYER** : On aurait pu faire une séance supplémentaire pour désigner les accessseurs.

**M. LE MAIRE** : Je vous rappelle que vous avez le choix entre le non maintien d'Elie DI RUSSO, c'est-à-dire, qu'il ne soit plus adjoint ou son maintien, c'est-à-dire, qu'il reste adjoint sans délégations, voilà et moi je voterai pour le non maintien puisque je l'ai demandé.

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Nous passons au vote.

### **RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 39**

**Bulletins blancs et nuls : 2**

**Nombre de voix pour le non maintien : 24**

**Nombre de voix pour le maintien : 13**

**Mademoiselle MOIZAN et Monsieur NOYER, Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote.**

**VU les résultats du vote**

**DECIDE** du non maintien de Monsieur **Elie DI RUSSO**, dans ses fonctions de deuxième Adjoint.

**AFFAIRE N° 2 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Conseil Municipal –**

**M. LE MAIRE** : Cette délibération consiste à pourvoir au poste de treizième adjoint.

Je vous propose :

**POUR LE POSTE DE TREIZIEME ADJOINT :**

**Monsieur Patrice FALLOT**

Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin se déroule à bulletins secrets.

Nous passons au vote.

**RESULTAT DU SCRUTIN**

**Nombre de votants : 30**

**Bulletins blancs et nuls : 5**

**Suffrages exprimés : 25**

**Majorité absolue : 13**

**A obtenu :**

**Monsieur Patrice FALLOT : 25 VOIX**

**VU** le résultat des votes,

**Monsieur Patrice FALLOT** est désigné en qualité de **TREIZIEME ADJOINT**

Patrice, je suis fier de te remettre l'écharpe que tu seras, je le sais, fier de porter.

**APPLAUDISSEMENTS**

Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie tous et toutes de votre présence, je vous souhaite une bonne journée et surtout pensez à ce que l'on a dit, on est là pour travailler au service des Hyéroises et des Hyéroises.

Merci.

**SEANCE LEVEE à 10 HEURES 40**